



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

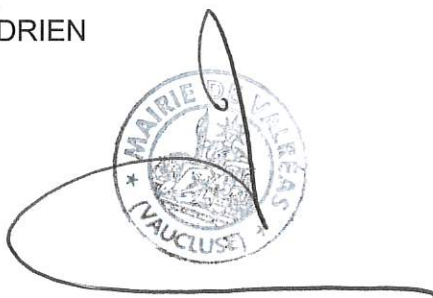
MERCREDI 3 MAI 2023 à 18 H 30

à la **Salle de réunion de la CITÉ DU VÉGÉTAL, ancienne route de Grillon**, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du conseil, en raison de l'indisponibilité de la Salle « L'OUSTAU », Espace Jean Duffard, et de l'indisponibilité de la salle du Vignarès.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A Valréas, le 27 avril 2023.

Le Maire,
Patrick ADRIEN



ORDRE DU JOUR :

1. **CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DES ENFANTS » POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE D'ANIMATION ENFANCE- JEUNESSE – ANNÉE 2023 (rapporteur : Christiane MERY)**

2. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN – FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTER - APPROBATION (rapporteur : Christiane MERY)
3. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS RÉGULIERS RÉMUNÉRÉS À L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS ET LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE – APPROBATION (rapporteur : Christiane MERY)
4. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN ET LA COMMUNE DE VALREAS – CRÉATION DE PLACETTES DE COMPOSTAGE COLLECTIF - APPROBATION (rapporteur : Dominique MALLET)
5. ORGANISATION CONCERT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « BARBARA FURTUNA » ET LA COMMUNE DE VALREAS - APPROBATION (rapporteur : Jacques FAGARD)
6. ORGANISATION CONCERT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « JAZZ DANS LES VIGNES » ET LA COMMUNE DE VALREAS - APPROBATION (rapporteur : Jacques FAGARD)
7. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES (rapporteur : Christian BARTHELEMY)
8. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT SAISONNIER (rapporteur : Patrick ADRIEN)
9. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE VAUCLUSE (SPL) – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ À PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ (rapporteur : Patrick ADRIEN)
10. CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) – AVIS DE LA COMMUNE DE VALREAS (rapporteur : Patrick ADRIEN)
11. APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n° 2020-06/11 du 11/06/2020) (rapporteur : Patrick ADRIEN)

QUESTIONS DIVERSES.